

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ANC**

Référence du dossier :

Date de dépôt au SPANC :

Date de réception :

Cette demande fait-elle l'objet :

d'un permis de construire : N° Date :

d'une déclaration préalable : N° Date :

d'une réhabilitation d'ANC : N° Date :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE DEMANDEUR

Le demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse principale :

Code Postal : Commune :

Tél. : Port. :

Adresse mail :

Le projet :

Adresse de réalisation :

Code Postal : Commune :

Références cadastrales de la parcelle : Section : N°

Nature : Construction neuve Réhabilitation ou création (construction existante)

Conception :

Une étude de filière a été réalisée : Oui (joindre l'étude) Non

Nom du concepteur :

Adresse du concepteur :

Tél. :

Réalisation :

Nom du réalisateur :

Adresse du réalisateur :

Tél. :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de logement : Habitation individuelle
 Bâtiment avec plusieurs logements
 Autres locaux :

Type de résidence : Principale Secondaire

Surface habitable (m²) : Nombre d'occupants permanents :
Nombre de chambres : Nombres de pièces principales :

Mode d'alimentation en eau : Réseau d'adduction public
 Puits ou forage : Déclaré en mairie : Oui Non
Distance par rapport à l'habitation (m) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie de la parcelle : m²
Superficie disponible pour l'assainissement : m²
Pente du terrain : < 5% 5 à 10% >10%

Nature du sol :
Nature du sous-sol : Profondeur de la roche :

Présence d'eau dans le sol (hydromorphie) : Oui Non
Présence d'un captage d'eau (puits, forage) à proximité de l'immeuble ? Oui Non
Si oui : A quelle distance : m
Est-il destiné à la consommation humaine¹ ? Oui Non

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Réseau de surface (fossé, caniveau, écoulement sur la parcelle)
 Infiltration dans le sol (drains, puisards ...)
 Rétention (cuve, mare ...)
 Autre, à préciser :

¹ Les puits ou forages destinés à la consommation humaine doivent être déclarés en mairie

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROPOSEE

1. Prétraitement :

- Fosse toutes eaux Volume :
- Préfiltre : Intégré à la fosse Indépendant Volume :
- Bac dégraisseur Volume :
- Autres, à préciser : Volume :

2. Traitement :

Traitement et infiltration par le sol

- Epandage : nombre de tranchées : Longueur totale d'épandage :m
- Filtre à sable non drainé de m²
- Terre d'infiltration de m²
- Lit d'épandage de m²

Traitement par filtres drainés

- Filtre à sable vertical drainé de m²
- Filtre à sable horizontal drainée de m²
- Lit à massif zéolithe de
- Filières agréées (Modèle et n° d'agrément) :

3. Rejet : Une autorisation du propriétaire de l'exutoire est à joindre au dossier (F02a/b)

Fossé : Départemental Communal Privé

Réseau pluvial Puits d'infiltration (sur dérogation préfectorale)

Une pompe de relevage est-elle nécessaire ? Oui
 Non

Si oui, où se situe-t-elle ? :

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des filières exceptionnelles peuvent être autorisées seulement dans le cas de réhabilitations.

Filière exceptionnelle proposée :

- Traitement séparé des eaux vannes et ménagères
- Fosse d'accumulation pour les eaux vannes et traitement des eaux ménagères (autorisation communale)

Dimensionnement :

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- **Arrêté du 22 juin 2007** relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations ..., et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1.2kg/j de DBO5.
- **Arrêté du 7 mars 2012** modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5
- **Arrêté du 27 avril 2012** relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- **Référence technique : DTU 64.1 (P 16-603) diffusé par l'AFNOR et le CSTB** : « mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome »

REMARQUE IMPORTANTE

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le SPANC.

ENGAGEMENT

Le demandeur S'ENGAGE

- À fournir, avec sa demande, l'ensemble des documents requis (voir annexe) : plans, préconisation du dispositif, les notices des constructeurs et les éventuelles autorisations ...
- Sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.
- **À ne pas couvrir l'installation avant vérification de la bonne exécution des ouvrages par le SPANC et à prévenir le service au minimum 10 jours avant la date de commencement des travaux.**
- **À payer la redevance due au SPANC pour la prestation de contrôle (cf. règlement du SPANC).**

Le demandeur CERTIFIE l'exactitude des renseignements fournis au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait à

Le :

Signature :

ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE

- Un plan de situation (1/25000ème)
- Un plan de masse avec un schéma d'implantation (1/500) précisant :
 - L'emplacement de l'immeuble et des immeubles voisins
 - La position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement (y compris les ventilations associées),
 - L'emplacement des puits, sources, ruisseaux ... dans un rayon de 35 mètres,
 - L'aménagement prévu du terrain (zones de circulation, de stationnement, imperméabilisées, arbres, haie, jardin...)
 - La topographie du site concernée
- La pédologie du site d'implantation du dispositif d'assainissement
- Un descriptif complet du futur dispositif préconisé
- Un profil longitudinal de l'installation avec côtes et niveaux
- La notice du constructeur précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien si besoin,
- Autorisation ou demande d'autorisation de rejet pour les projets de dispositif drainé (modèle type de demande d'autorisation disponible au verso)
 - L'AUTORISATION DU PROPRIETAIRE OU DU MAIRE, si rejet une propriété privée ou un fossé communal,
 - LA DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET ADRESSE A LA DRD complété, si rejet vers une route départementale. *Cette demande jointe au dossier sera transmise par le SPANC.*
- Les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation du dispositif d'assainissement (proximité d'un puits ...)
- Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement